

REPERAGE DES SOURCES et des OUEDS document provisoire à vérifier

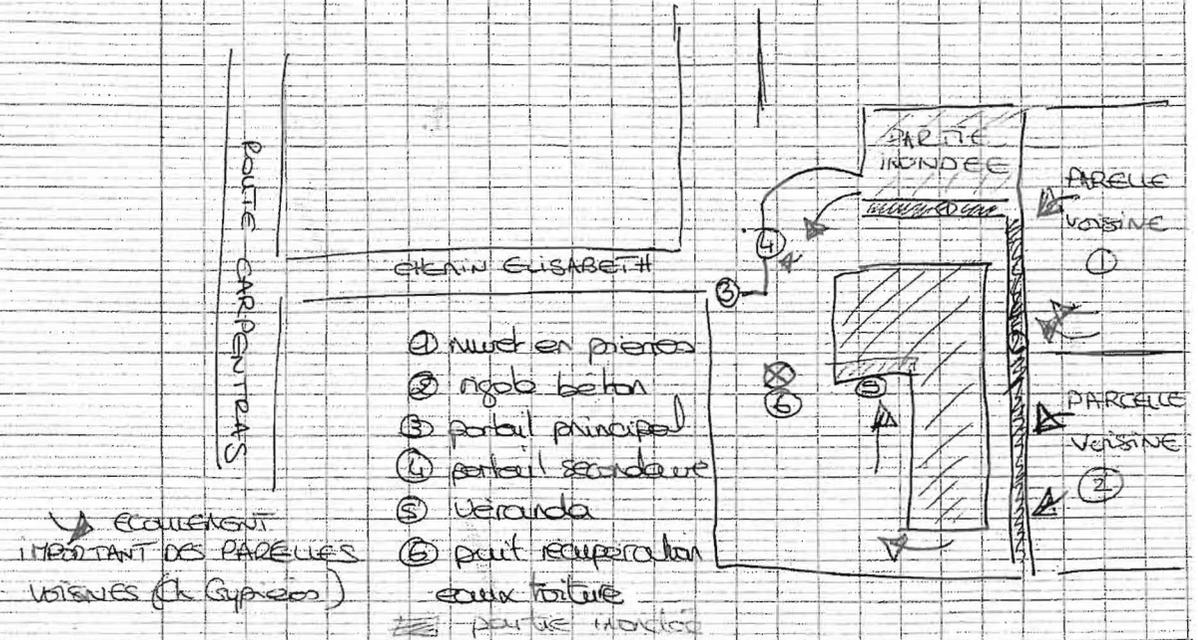
Carte montée à partir de géoportail

LEGENDE :

- Source ayant existée ou existante
- Vallats principaux (Vallat des Tâches et Catherine)
- - - Canal de Carpentras
- Limite communale
- Canaux, fossés assainissement
- ▲ Parcelles enquêtées

Rosemarie Gu a Sebastian Wenz
13706 Route de Carpentras - Clouan Elizabeth

N° parcelles = 40 804 / 505 / 509



Descriptif 24/8/15 : Les eaux pluviales des parcelles voisines ① & ② n'ont pu être évacuées naturellement, et se sont rapidement déversées chez nous. Nos parcelles ① & ② sont surélevées par rapport à notre parcelle, la parcelle ① n'est que plus est par végétalisée, et ① & ② sont inclinées vers chez nous ce qui ne devrait pas être le cas.

Résultat : une partie du jardin inondé par au moins 60 cm d'eau, l'eau a pénétré dans la maison par la veranda qui est un petit bas ③. Dans l'urgence une rigole a été creusée dans le jardin pour drainer l'eau qui sera ensuite évacuée par le portail ③.

Nos eaux de toiture sont ^{en grande partie} récupérées par des gouttières et évacuées dans un puit ⑥.

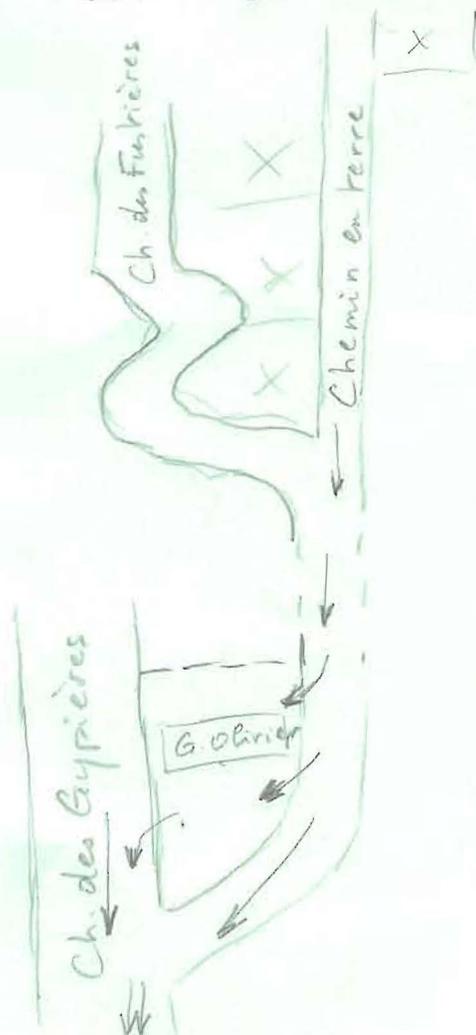
Georges OLIVIER : 890 Ch. des Gyprières

Déjàt subi le 24/08/2015 : flots d'eau boueuse déferlant du Chemin des Fustières qui se sont répandus dans la piscine et sur le terrain.

Ces flots resurgissent du terrain sur le Chemin des Gyprières pour partie et pour l'autre partie continuent à s'écouler sur le Ch. des Fustières pour rejoindre le flot descendant du Chemin des Gyprières

Origine de l'eau pluviale :

haut de la colline → chemin de terre entre maisons des Fustières et domaine de La Gasqui (ancien chemin devenu un véritable lit de torrent) → Chemin des Fustières → Chemin des Gyprières



→ : cheminement de l'eau

Solution préconisée :

- dévier le flux sur le chemin de terre
- le canaliser ensuite sur le bas du Chemin des Fustières.

Michel GOTRAND

à

SADE

931 Chemin des Gypières

84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

le 09 avril 2016

Objectifs : Enquête pour le plan d'assainissement des Eaux Pluviales

Réponse : Il n'est pas nécessaire qu'il faille des précipitations importantes comme celles du 24 août 2015, une simple pluie continue ou un petit orage suffisent à me provoquer des nuisances.

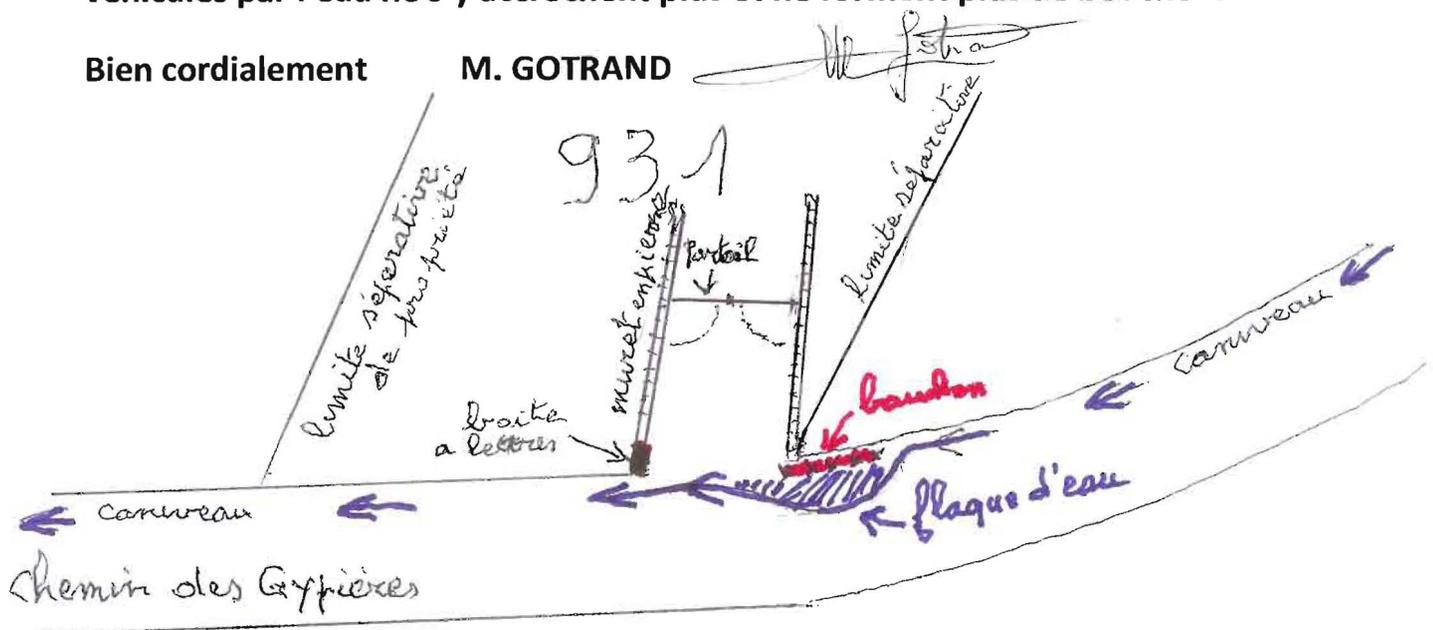
Le problème est que le caniveau est en très mauvais état et devrait évacuer l'eau qui descend chemin des Gypières qui ne peut se faire librement car n'ayant jamais été nettoyé accumule feuilles, terre, herbe qui forment un bouchon au niveau de mon entrée. L'eau étant stoppée force son passage pour contourner ce bouchon en s'étalant vers le milieu de la chaussée et formant une grande flaque d'eau.

Les voitures qui descendent le chemin des Gypières rencontrent cette flaque d'eau et éclaboussent le mur en pierre ou se situe ma boîte à lettres. Il m'est fortement conseillé de ne pas relever mon courrier les jours de pluie sans le risque d'être douché.

Solution : Il suffirait simplement de nettoyer le caniveau et de goudronner légèrement le fond sur quelques mètres pour le lisser afin que les débris véhiculés par l'eau ne s'y accrochent plus et ne forment plus de bouchon.

Bien cordialement

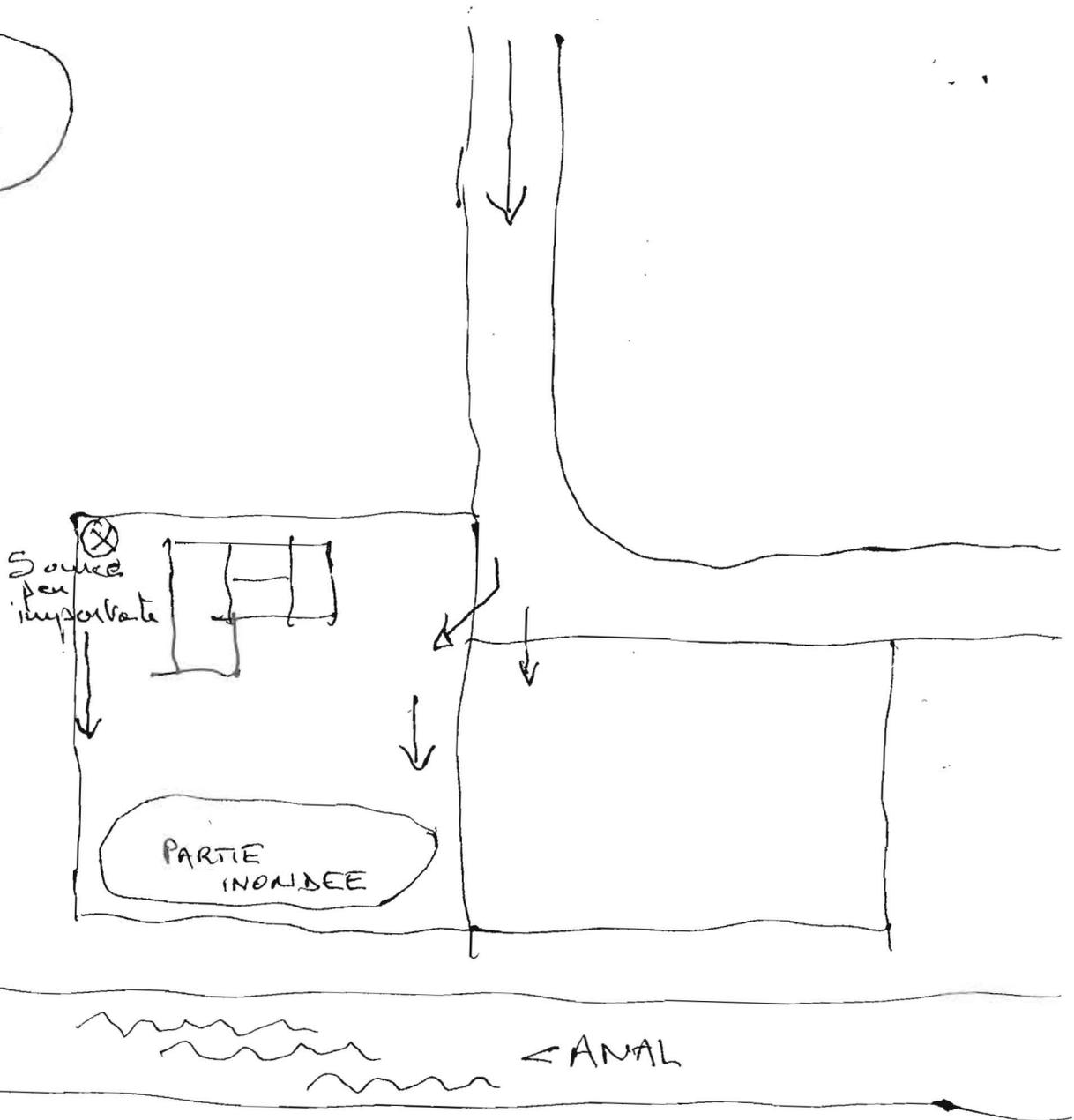
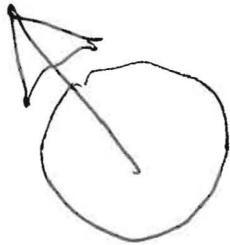
M. GOTRAND



LEBIGOT ARAIN

320D Chemin des Busclats

NORD



Les eaux pluviales s'accumulent en fond de parcelle et s'infiltrent en 1/2 journée après la fin des précipitations.

Terrain Parisse en contrebas de la
route et du chemin 681
Buttes groviers en face haut
l'écoulement naturel de
l'eau

Domaine de
le Gosquin

Buttes de
grovier
mises par M^r
Parisse

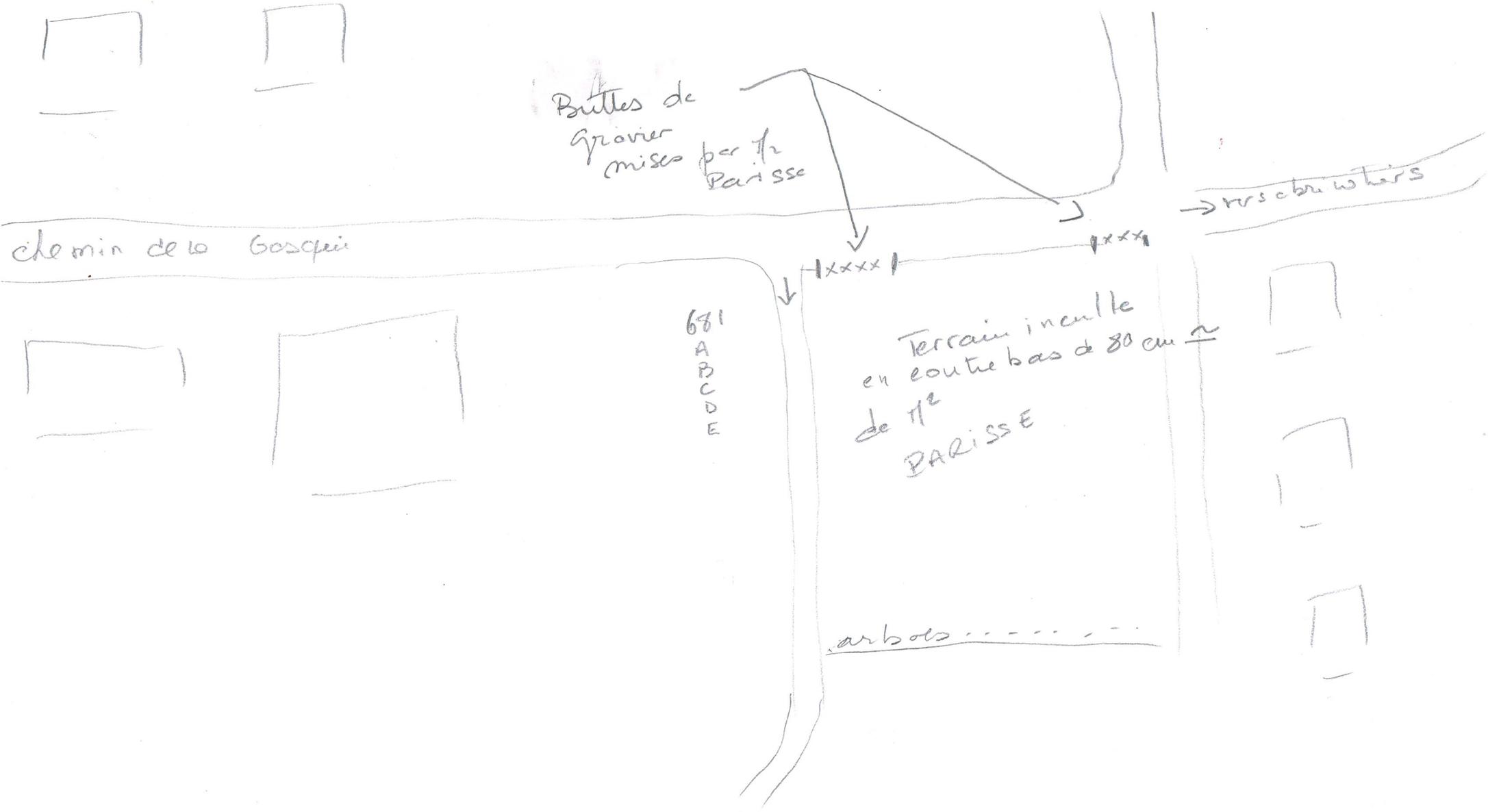
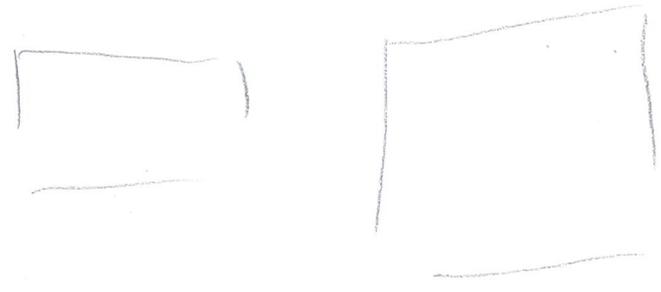
chemin de la Gosquin

→ vers elsewhere

681
A
B
C
D
E

Terrain inutile
en contrebas de 80 cm
de M^r
PARISSE

arbres



Ø 1000

1

PENTE NATURELLE

L. TECH

2

TROP PLEIN + VIDANGE

1.2.3.

VERS JARDIN

PISCINE

3

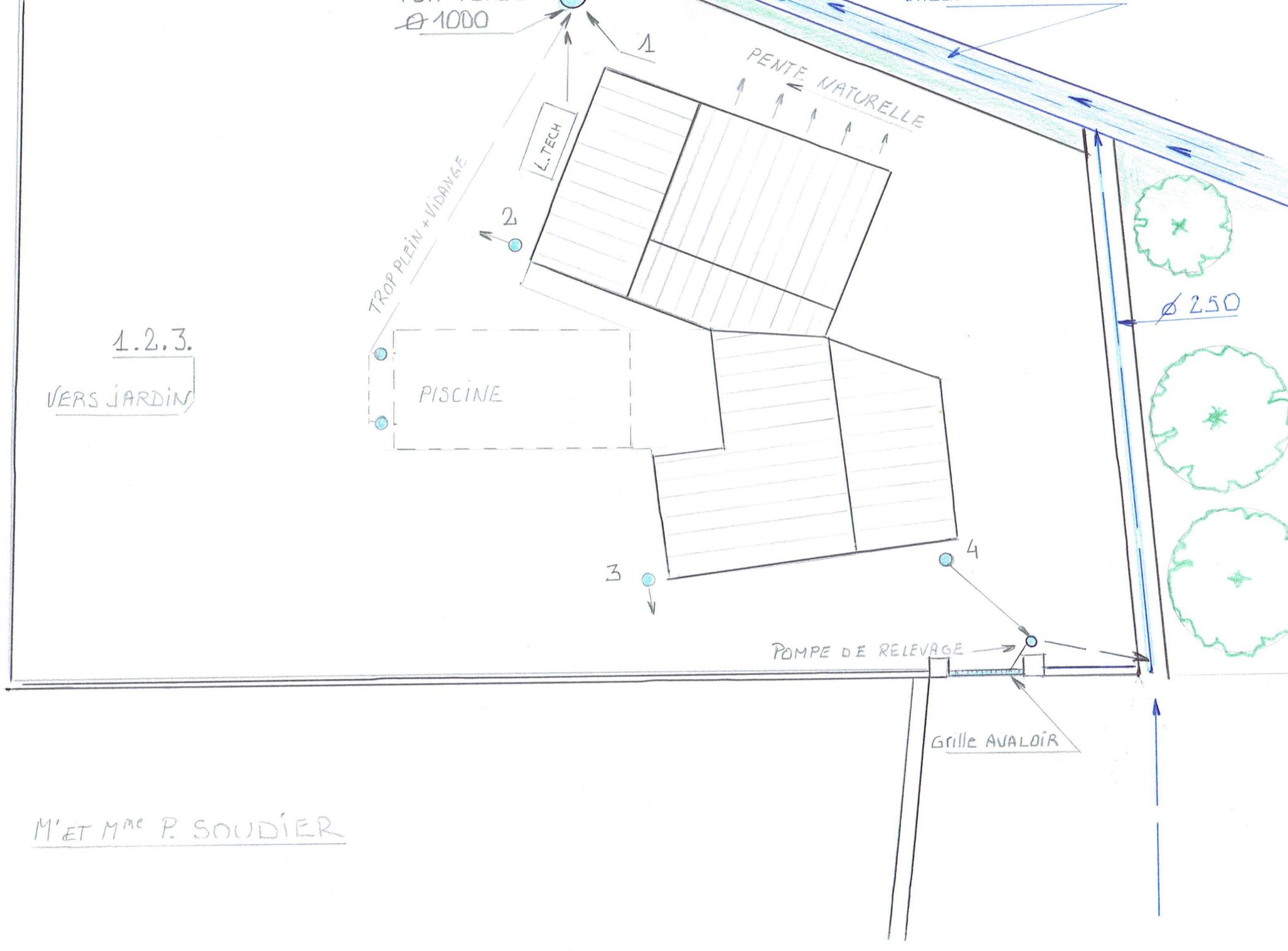
4

POMPE DE RELEVAGE

Grille AVALOIR

Ø 250

M' ET M^{ME} P. SOUDIER



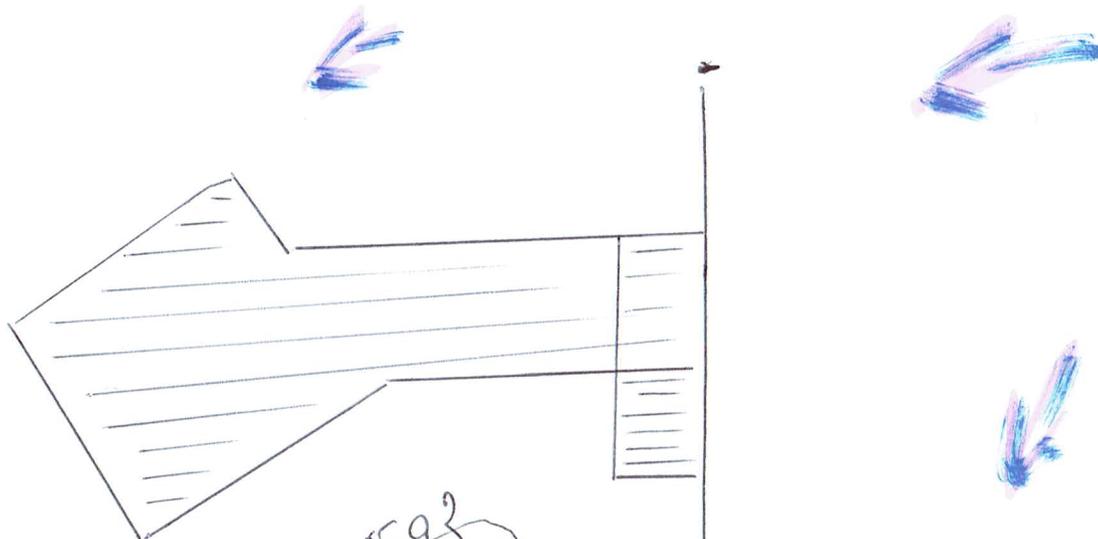
Paul Saïdier

Nadine Jevé ↗

Je-Lamou ↗

60%
Luisallech
Gyriers

←
381



593
PISCINE

569
M. Marc

576
M. Arnaud

←
Vallée des Tâches

←
Muret

←
Madame
Schwartz
Raphaëlle

560
M. Roman

↳ Dorothee Gie et Sébastien Wery-
AN. 509, 505, 504.

→ Les eaux du 24 Août ont suivi
le puits naturel depuis le chemin
de Gypiers, empruntant la pente
importante de l'impasse de Gypiers
avant de traverser les différents
parcelles dont la P. 11593

→ Les eaux du Vallat de Tâdis
furent déviées depuis le Vallat jusqu'à
la parcelle N° 510, en passant par
dessus le mur -

Les parcelles 504, 505, 509, 510, furent
donc inondées par :

- le débordement du Vallat de Tâdis,
l'eau déviée par l'arcement et la végétation

- les arrivées depuis le chemin de
Gypiers et l'impasse de Gypiers -

Recommandation :
- Retenue et Bassin Amont
- nettoyage du Vallat
- élargissement de l'axe
des parcelles -

M. Mme GILBERT
1367 Chemin des Gypières
St-Antoine
84800 L'Isle sur la Sorgue

Parcelle AE456

S.A.D.E.
54 Chemin de l'Ecole
St-Antoine
84800 L'Isle sur la Sorgue

L'Isle sur la Sorgue, le 19 avril 2016

Monsieur,

En réponse à l'enquête pour le plan d'assainissement des eaux pluviales, nous vous adressons l'extrait cadastral annoté du cheminement de l'eau qui se déverse sur notre terrain en cas de grosses pluies, comme celle du 25 août dernier.

Sous la pression de l'eau, le mur de limite de propriété à l'arrière de la maison, construit il y a 20 ans, est tombé, provoquant une vague de boue qui a pénétré dans l'habitation.

Espérant que ces informations aideront la mairie à mettre en place une gestion de l'eau sur les hauteurs de la colline, car, bien que non concernés par le débordement du Vallat des Taches (qui arrive sur l'autre côté du chemin des Gypières), nous subissons néanmoins le passage d'un torrent lors de fortes précipitations.

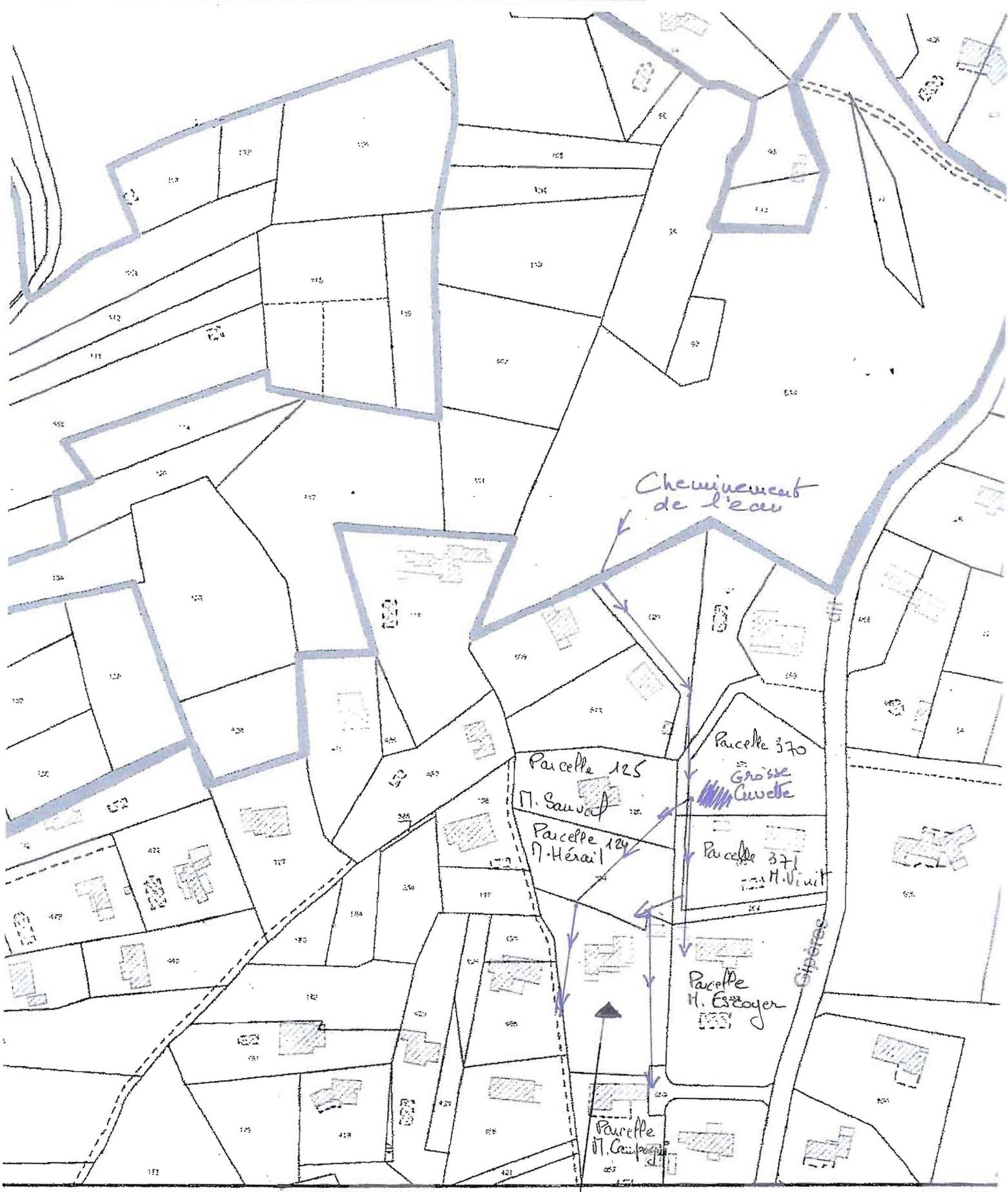
Ce torrent inonde également la parcelle de M. Campagni, devant la nôtre, et se déverse dans un chemin privé pour grossir ensuite le torrent du Chemin des Gypières sur lequel il débouche.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement



Photos prises après l'arrêt de la pluie (sur celle de droite, le lac qui s'était formé derrière le portail s'est écoulé chez notre voisin de devant)



Notre parcelle AE456
GILBERT - 3105m²